

COMPTES RENDUS
COMMISSION PARITAIRE DE PILOTAGE
DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
Réunion du mercredi 26 janvier 2022
Visio-conférence

La Présidente, Mme Laurence GRANDJEAN, ouvre la séance à l'heure prévue 10h 00. Elle énumère les noms des participants en présentiel et en distanciel et leur présente ses vœux: un peu de sérénité et un peu moins de contraintes.

1) Approbation du procès-verbal de la CPP du 24 novembre 2021

La Présidente Mme Laurence GRANDJEAN recueille les observations éventuelles.

En l'absence d'intervention, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Communications de la Présidente

La Présidente fait part de trois communications :

-Le rappel des modalités de tenue des séances en format mixte: collège salariés un représentant par organisation syndicale, collège employeurs un représentant par branche, un représentant par assureur en présentiel.

Les autres membres participent à distance.

-Le bilan relatif au dispositif exceptionnel de prise en charge de 4 consultations, mis en œuvre du 22/03/2022 au 31/12/2021, est reporté à la prochaine CPP, afin de disposer des données exhaustives au 31/12/2021 arrêtées par les assureurs. Cela permettra de faire le lien avec les dispositions de même nature prévues par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, dont on attend les textes d'application.

-communication autour du régime effectuée par les assureurs: lettre d'information avec flyers, cartes de tiers payant. Mise à jour du site internet de l'UCANSS.

3) Point de suivi sur les opérations de transfert menées par AESIO à la suite de la recommandation

Ces opérations ont été présentées lors des séances du 29 septembre 2021 et 24 novembre 2021 derniers. Elles concernent Harmonie Mutuelle, Mutest, la mutuelle 403, Océane, la mutuelle des Pays de Vilaine (MPV), la mutuelle de Saint Briec.

Dans l'absolu, il ne s'agit pas d'un réel transfert puisque le système est identique mais d'un changement d'interlocuteur.

54, organismes sont concernés et ont été repris.

Des campagnes de communication effectuées en octobre et novembre 2021 auprès des services RH, des salariés et anciens salariés concernés.

Contrairement à l'ensemble des mutuelles, la MPV a refusé le mode opératoire proposé. Des échanges de mails n'ont pas permis d'aboutir à un compromis. La MPV a refusé les propositions de réunions.

Les organismes ont donné mandat à AESIO mutuelle pour résilier les contrats.

Les cartes de tiers payant ont été envoyées aux adhérents le 22 décembre 2021.

4) Point de suivi sur la migration du système d'information au 01/01/2022 chez MH (migration vers l'outil PLEIADE)

Mme la Présidente rappelle que ce point a été évoqué lors de la séance du 24 novembre 2021.

Elle donne la parole à Mme Patricia DAUMAS.

Cette dernière confirme que la migration a eu lieu avec quelques dysfonctionnements.

Elle a été impactée par un bug informatique (cyberattaque), ayant entraîné des perturbations pour les clients accueillis sur les plates-formes téléphoniques.

Le taux de décroché en première semaine de janvier était de 43% (insatisfaisant), puis 70% en deuxième semaine suite à un renforcement et 87,7% en troisième semaine.

5) Présentation des nouveaux services proposés par les opérateurs au 1^{er} janvier 2022

Le support présenté a été élaboré par les trois opérateurs. Il y a deux nouveaux services.

-La consultation médicale à distance : possibilité pour les adhérents de consulter, en toute sécurité et en toute confidentialité un médecin généraliste ou spécialiste 24h/24 et 7j/7. Il suffit de se connecter via le site extranet ou portail mis à disposition par les trois opérateurs.

Démarche par écrit: réponse en moins d'une heure; par téléphone ou vidéo: fixation d'une heure de rendez-vous.

Les médecins ont reçu une formation pour assurer une prise en charge à distance, collaborent entre eux sur la plate-forme, ont signé la charte déontologique.

Ce n'est pas une substitution au médecin généraliste référent.

-service deuxième avis médical: possibilité pour un adhérent d'obtenir un avis détaillé d'un médecin expert en moins de 7 jours s'appuyant obligatoirement sur son dossier; médical.

6) Actualisation du règlement de la CPP : décision de la CPP

La présentation est assurée par Mme Julie COINTE, qui commente un document exhaustif assurant la comparaison entre la rédaction actuelle et le projet d'actualisation. L'article 1 acte la règle de l'alternance de la présidence qui ne résulte aujourd'hui que d'un PV de la CPP du 7 septembre 2008.

Le document est validé à l'unanimité.

7) Actualisation du règlement du régime solidaire : décision de la CPP

La présentation est assurée par Mme Julie COINTE.

L'intitulé exact du document est le suivant: règlement du régime complémentaire de couverture des frais de santé solidaire des salariés et anciens salariés des organismes de sécurité sociale; dénommé « cahier des charges et de gestion » dans le protocole d'accord établissant le régime complémentaire de couverture des frais de santé.

M TRUPIN (Actense) confirme que le socle de participation au titre de la solidarité envers les anciens salariés est fixé à l'origine à 20%.

Le document est approuvé à l'unanimité.

8) Présentation des tableaux de bord de pilotage pour le 4^{ème} trimestre 2021 et actualisation des résultats prévisionnels 2021 au 31/12/2021

Le cabinet Actense rappelle que l'année 2020 se caractérise par une forte baisse des prestations.

En 2021, les prestations sont en forte hausse en référence à l'exercice 2019.

Par rapport aux résultats présentés à la CPP du 24 novembre 2021, novembre et décembre sont des mois de forte consommation sur les postes dentaire, optique, et divers (prothèses orthopédiques, auditives, contraception, médecine douce).

9) Détermination de la liste des organismes assureurs concernés par les travaux d'audit de gestion du cabinet Actense pour l'année 2022

La présidente invite les opérateurs présents à quitter la salle et les participants à distance à se déconnecter.

Ce point est présenté par M. Jérôme LENGLET.

Il n'y a pas de changement dans le périmètre de gestion en 2022.

Les organismes audités sont les suivants :

-Malakoff Humanis suite à la migration vers le nouveau système d'information Pléiade à compter du 1^{er} janvier 2022.

-Aesio Mutuelle centre de Besançon: reprise des 6 mutuelles anciennement gestionnaires (cf point n°3)

-SMIE

10) Présentation des impacts du 100% santé sur le régime

Les assureurs rejoignent la salle ou se reconnectent.

En 2021, on note une forte augmentation des prothèses auditives.

Sur le poste dentaire, il y a plus de prothèses que de soins par rapport à 2020.

11) Renouvellement de l'accompagnement de la CPP par un actuare

M TRUPIN (Actense) intervient pour exprimer l'honneur qui a été le sien d'assister la commission dans le pilotage de ce régime tout à fait exceptionnel.

IL quitte la salle le temps de la délibération, accompagné de M. Jérôme LENGLET. Les assureurs sortent ou se déconnectent.

La note est présentée par Mme Julie COINTE

Trois modalités peuvent être envisagées:

-Le renouvellement de la convention avec le conseil actuel, à savoir le cabinet Actense,

-La saisine de trois cabinets d'actuares pour l'établissement de devis et un choix opéré au vu de ceux-ci,

-Une procédure de mise en concurrence impliquant la publication d'un avis dans des journaux adaptés.

La procédure des marchés publics n'est pas applicable.

Décision: la deuxième proposition est retenue.

12).Questions diverses

La présidente annonce l'annulation de la CPP du 23 février 2022.

Prochaine réunion le 30 mars prochain

La séance est levée à 12h55.

Patrick YVROUD